

## PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 6 août 2024

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Assemblée de consultation publique tenue, le mardi 6 août 2024 à 19h15, au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 août 2024 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

#### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

#### CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien  
Madame Johanne Picard  
Monsieur Gabriel Lapointe  
Monsieur Jean-Sébastien Savaria  
Monsieur Yves Guérette

Madame Dominique Lussier est absente et excusée de son absence

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

---

**Assemblée de consultation publique** tenue le mardi 6 août 2024 à 19 h15 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

Concernant une demande de dérogation mineure visant à accorder une dérogation sur la superficie d'un bâtiment accessoire (garage agricole) qui n'est plus conforme à la suite d'une opération cadastrale permettant de délimiter une aire de droit acquis résidentiel en milieu agricole.

Aucune question n'est posée.

---

#### Séance ordinaire du conseil municipal

##### 1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h30.

##### Résolution numéro 117-08-2024

##### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

##### 1. Ouverture de la séance

##### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

##### 3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024.

##### 4. Période de questions

##### 5. Communiqués et correspondances

5.1 Ministre des transports et de la mobilité durable - Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration

5.2 Ministre des Affaires municipale – TECQ 2024-2028 et bonification infrastructures en eau

5.3 Gérard Montpetit, membre du CMVÉ (Comité maskoutain de vigilance éolienne) – MRC et l'intérêt des citoyens

5.4 St-Hyacinthe Technopole – Soirée d'accueil des nouveaux arrivants- Invitation

5.5 MRC des Maskoutains – Atelier sur la mobilisation des acteurs municipaux, dossier logements

5.5 Tour CIBC Charles-Bruneau – Remerciements

5.6 MRC des Maskoutains – Élaboration d'une politique culturelle et patrimoniale

## **6. Administration et finances**

- 6.1 Adoption des comptes payés et à payer
- 6.2 Rapport financier consolidé 2023 – Dépôt du rapport
- 6.3 PG Solutions – Transfert du système RH et Paie -Autorisation
- 6.4 MAMH – Demande de rencontre représentant – Rôles et responsabilités
- 6.5 Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Demande de révision, méthode de calcul répartition des pertes d'eau uniformisées
- 6.6 Fondation La Clé sur la Porte – Demande de soutien financier
- 6.7 MDJ Quatre Vents – Demande de soutien financier, projet Adoventure
- 6.8 Cour municipale – Compte rendu 1<sup>er</sup> avril au 30 juin – Dépôt
- 6.9 Réfection Rang St-Roch – Suivi de la marge de crédit temporaire - Dépôt
- 6.10 Table de concertation sociale de la Montérégie – Rapport 2023 – Dépôt

## **7. Sécurité publique**

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.2 Sûreté du Québec - Rapport annuel d'activités - Dépôt

## **8. Transport routier et travaux publics**

- 8.1 Rapport des travaux publics

## **9. Hygiène du milieu**

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre

## **10. Aménagement et urbanisme**

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 10.2 Demande de dérogation mineure lot 2 706 701 et 5 088 482
- 10.3 Projet de règlement 39-13-2024 – Modifiant le règlement de zonage numéro 39-2003 afin d'intégrer des dispositions concernant les logements accessoires – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 10.4 Remplacement d'un ponceau, rang Basse-Double – Offre de service ingénierie MRC-Autorisation

## **11. Loisirs et culture - Vie communautaire**

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs
- 11.2 Mise à jour de la politique familiale – Autorisation de la formation du comité

## **12. Période de questions**

## **13. Levée de la séance**

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## **3. Adoption des procès-verbaux**

### **Résolution numéro 118-08-2024**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## **4. Période de questions**

Aucune question n'a été reçue ou posée.

## 5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues.

- 5.1 Ministre des transports et de la mobilité durable - Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration
- 5.2 Ministre des Affaires municipale – TECQ 2024-2028 et bonification infrastructures en eau
- 5.3 Gérard Montpetit, membre du CMVÉ (Comité maskoutain de vigilance éolienne) – MRC et l'intérêt des citoyens
- 5.4 St-Hyacinthe Technopole – Soirée d'accueil des nouveaux arrivants- Invitation
- 5.5 MRC des Maskoutains – Atelier sur la mobilisation des acteurs municipaux, dossier logements
- 5.6 Tour CIBC Charles-Bruneau – Remerciements
- 5.7 MRC des Maskoutains – Élaboration d'une politique culturelle et patrimoniale

## 6. Administration et finances

### 6.1 Résolution numéro 119-08-2024 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 2 juillet au 5 août 2024 avec les faits saillants suivants :

#### **Salaires nets :**

Élus	4 070.10\$
Employés	19 023.16\$

#### **Dépense :**

Administration	40 264.77\$
Sécurité publique	19 450.56\$
Transport (voirie)	4 044.41\$

#### **Hygiène du milieu**

Hygiène du milieu	50 276.02\$
Eaux usées	5 396.30\$

**Aménagement et urbanisme** 3 302.06\$

**Loisir et culture** 5 206.66\$

**Autres act. fin. et affectations** 46 942.94\$

**Total :** 197 976.98\$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### 6.2 Rapport financier consolidé 2023– Dépôt du rapport

La vérificatrice externe, Madame Barbara Côté, CPA, auditrice, ayant préalablement fait la présentation du rapport financier 2023 aux membres du conseil municipal lors d'une rencontre à huis clos, la directrice générale dépose le rapport consolidé aux membres du conseil. Les membres du conseil s'en déclarent satisfaits.

### 6.3 Résolution numéro 120-08-2024 PG Solutions-Transfert du système RH et Paie – Autorisation

CONSIDÉRANT que l'entreprise PG Solutions a acheté l'entreprise Infotech Sygem, qui était le fournisseur du logiciel Paie-RH pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT les informations transmises à la direction générale de la part du représentant de PG Solutions, lui indiquant qu'aucune mise à jour ne sera plus intégrée au

logiciel Sygem, puisqu'une migration vers la plate-forme Aurora PG, est en cours;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir accès à un système de paie-RH, et le fait qu'il n'y a aucune autre alternative en fait de logiciels municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la part de PG Solutions, si signature et implantation avant le 31 décembre 2024, au coût de :

Phase 1 : Rencontre d'information, mise en contexte, accès à un environnement de test, Académie PG (apprentissage en mode autonome), webinaire de groupes  
Coût : 2 275 \$

Phase 2 : Calendrier d'implantation, formations personnalisées, mise en production, accompagnements.  
Coût : 3 412.50 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER le remplacement du système de Paie-RH actuel (Infotech Sygem), par la solution Aurora Paie-RH, PG Solutions au coût de 5 687.50 \$, incluant les phases 1 et 2;

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer et prendre les ententes nécessaires à ce changement de logiciel servant à la gestion des paies et ressources humaines;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

#### 6.4 **Résolution numéro 121-08-2024**

##### **MAMH – Demande de rencontre représentant – Rôles et responsabilités**

CONSIDÉRANT les services offerts par les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation envers les instances municipales;

CONSIDÉRANT les avantages pour les élus et la direction générale, de mettre en place une rencontre avec un représentant du MAMH afin d'obtenir différentes informations, entre autres de clarifier certains aspects des rôles et responsabilités de chacun;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'obtenir une rencontre de ce genre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à effectuer les démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de mettre en place une rencontre avec un représentant, et ainsi obtenir différentes informations pertinentes dont la clarification des rôles et responsabilités de chacun;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

#### 6.5 **Résolution numéro 122-08-2024**

##### **Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre – Demande de révision de la méthode de calcul, répartition des pertes d'eau uniformisées**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 110-07-2024, autorisant le paiement de la facture numéro CRF2400085 conditionnel à une demande de révision de la méthode de calcul de la répartition des pertes d'eau uniformisées;

CONSIDÉRANT l'incapacité des membres du conseil de comprendre la méthode de facturation concernant la répartition qui est utilisée actuellement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal jugent nécessaire de revoir la méthode de calcul visant la facturation de la répartition des pertes d'eau uniformisées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD demande aux membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre que la méthode de calcul pour la facturation de la répartition des pertes d'eau uniformisées soit revue en prévision de la facturation 2025;

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD soit informé de l'avancement de ce dossier et qu'il soit consulté concernant la nouvelle méthode de calcul qui sera adoptée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6.6 Résolution numéro 123-08-2024  
Fondation la Clé sur la porte – Demande de soutien financier**

CONSIDÉRANT le statut de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, à titre de municipalité engagée dans la lutte pour contrer la violence conjugale;

CONSIDÉRANT l'augmentation notable des cas depuis quelques années;

CONSIDÉRANT l'augmentation des besoins de ressources pour les organismes venant en aide aux victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fondation La Clé sur la porte visant la consolidation du service de prévention/sensibilisation ainsi que certains besoins en service externe pour les enfants et adolescents;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu

D'appuyer la Fondation La Clé sur la porte par un don au montant de 500 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6.7 Résolution numéro 124-08-2024  
MDJ Quatre-Vents – Demande de soutien financier, projet Aventure**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçu de la Maison des jeunes des 4 Vents pour l'évènement Aventure qui se tiendra le 12 octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'étendue de leurs services aux citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les trois options d'engagements financiers possibles, soit 100\$ et moins, 250 \$ et plus ou 350\$ et plus;

CONSIDÉRANT le budget prévu par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ainsi que les engagements déjà pris envers d'autres organismes;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

DE CONTRIBUER à cet évènement pour un montant de 250 \$;

D'utiliser le poste surplus accumulé non affecté pour cet appui.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**6.8 Cour municipale – Compte rendu du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin - Dépôt**

La directrice générale a préalablement déposé auprès des membres du conseil municipal le compte rendu des dossiers de la Cour municipale pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2024.

**6.9 Réfection du rang St-Roch- Suivi administratif de la marge de crédit temporaire - Dépôt**

La directrice générale a préalablement déposé auprès des membres du conseil municipal le tableau du suivi administratif de la marge de crédit temporaire ayant servi à la réfection du rang St-Roch et qui a été fermée.

**6.10 Table de concertation sociale de la Montérégie – Rapport 2023 – Dépôt**

La directrice générale a préalablement déposé auprès des membres du conseil municipal le rapport des activités 2023 de la table de concertation sociale de la Montérégie (TCRM).

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains**

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

**7.2 Sûreté du Québec – Rapport annuel d’activités – Dépôt**

La directrice générale a préalablement déposé auprès des membres du conseil municipal le rapport des activités, du 1<sup>er</sup> avril au 31 juin 2024, provenant du Comité de sécurité publique de la MRC des Maskoutains.

**8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 Rapport des travaux publics - Dépôt**

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains – Rapport**

Il n’y a aucun rapport à faire puisqu’il n’y a pas eu de réunion en juillet.

**9.2 Régie de l’aqueduc Richelieu Centre – Rapport**

Le conseiller, Monsieur Jean-Sébastien Savaria, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l’Aqueduc Richelieu Centre.

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment - Dépôt**

Une copie du rapport de l’inspecteur en bâtiments a été remise aux élus.

**10.2 Résolution numéro 125-08-2024**

**Demande de dérogation mineure, lots 2 706 701 et 5 088 482**

*\*Le conseiller, Monsieur Jean-Sébastien Savaria mentionne un intérêt dans ce dossier puisque le demandeur est un de ses fournisseurs.*

CONSIDÉRANT la demande visant à accorder une dérogation mineure sur la superficie d’un bâtiment accessoire (garage agricole), qui n’est plus conforme à la suite d’une opération cadastrale permettant de délimiter une aire de droit acquis résidentiel en milieu agricole;

CONSIDÉRANT l’analyse du dossier par le Comité consultatif d’urbanisme ainsi que par l’inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que l’acceptation de cette dérogation ne portera pas atteinte à la qualité de l’environnement ni au bien-être général;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation est jugée de caractère mineur du point de vue qualitatif;

CONSIDÉRANT que le Comité de consultation en urbanisme recommande d’accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-06-01, autorisant la création du lot 6 609 464 provenant d’une aliénation des lots 2 706 701 et 5 088 482.

**EN CONSÉQUENCE**

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D’ACCORDER la dérogation mineure numéro 2024-06-01, autorisant la création du lot 6 609 464 provenant d’une aliénation des lots 2 706 701 et 5 088 482.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**10.3 Projet de règlement 39-13-2024 – Modifiant le règlement de zonage numéro 39-2003 afin d’intégrer des dispositions concernant les logements accessoires – Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Monsieur Marcel Therrien qu'il présente pour adoption, le projet de règlement numéro 39-13-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 39-2003 afin d'intégrer des dispositions concernant les logements accessoires. Le projet de règlement est déposé auprès des membres du conseil.

**10.4 Résolution numéro 126-08-2024  
Remplacement d'un ponceau, rang Basse-Double – Offre de service ingénierie MRC-Autorisation**

CONSIDÉRANT le plan d'intervention sur les infrastructures routières locales, élaboré par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la firme Maxxum, gestion d'actifs;

CONSIDÉRANT la planification des travaux acceptée par les membres du conseil pour l'an 1 et comprenant le remplacement d'un ponceau sur le rang Basse-Double;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue du service d'ingénierie de la MRC pour la conception des plans et la réalisation des travaux au coût de :

Phase conception ± 6 296.25 \$

Phase réalisation ± 6 629.75 \$

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'obtenir une subvention d'un montant maximal de 75% en réalisant ces travaux;

CONSIDÉRANT l'étude démontrant la nécessité d'effectuer ces travaux durant l'année 1 de planification du plan d'infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL accepte l'offre de service du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, phase conception et phase réalisation, dans le but de procéder au remplacement du ponceau ciblé sur le rang Basse-Double;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Linda Normandeau, a approuver et signer ladite offre;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 Rapport – Comité des loisirs**

La conseillère, Madame Dominique Lussier étant absente aucun rapport du comité des loisirs n'est remis.

**11.2 Résolution numéro 127-08-2024  
Mise à jour de la politique familiale – Autorisation de la formation du comité**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-01-2022 autorisant le projet de mise à jour de la politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT la nécessité de former un comité pour procéder aux réunions visant cette révision;

CONSIDÉRANT les personnes s'étant inscrites pour faire partie de ce comité;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER la formation du comité en vue de réviser la politique familiale de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL NOMME à titre de membres de ce comité :

Madame Linda Normandeau, directrice générale  
Monsieur Marcel Therrien, conseiller responsable de la politique familiale  
Madame Laetitia Feller, citoyenne membre  
Madame Nathalie Perron, citoyenne membre  
Madame Sophie Fouré, citoyenne membre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**12. Sujets divers**

**13. Période de question**

**Résolution numéro 128-08-2024**

**14. Levée de la séance**

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Marcel Therrien, la séance est levée à 20h35.

---

**ALAIN JOBIN**  
Président d'assemblée  
Maire

---

**LINDA NORMANDEAU**  
Secrétaire d'assemblée  
Directrice générale, greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 6 août 2024.

---

Linda Normandeau  
Directrice générale et greffière-trésorière